

VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2026

Edito de Madame La Maire

Ce budget primitif 2026 est le premier budget du mandat. Il porte donc une responsabilité particulière : celle de traduire, dès maintenant, le sens du vote des Rosnéennes et des Rosnéens, les priorités qu'ils ont exprimées, et l'ambition de changement qu'ils ont confiée à la nouvelle majorité municipale. Il est le fruit d'un travail rigoureux, sérieux et pleinement tourné vers l'intérêt général. Il a été élaboré avec une double exigence : respecter les grands équilibres financiers de la Ville et engager, sans attendre, les premières inflexions du mandat. Le rapport souligne d'ailleurs que les montants du BP 2026 demeurent, pour l'essentiel, conformes au ROB, sous réserve d'ajustements intervenus lors de la finalisation budgétaire.

Ce budget est un budget de protection et de défense du service public local. Dans une période où les habitants attendent beaucoup de leur commune, où les besoins sociaux progressent et où les inquiétudes du quotidien demeurent fortes, nous avons fait le choix d'une ligne claire : protéger ce qui est utile, préserver ce qui est essentiel et renforcer concrètement la qualité de vie à Rosny-sous-Bois. Cette ambition se traduit dès ce premier budget par des choix précis : un effort renforcé pour l'éducation, avec le soutien au projet pédagogique, aux activités périscolaires et aux travaux dans les écoles ; une attention nouvelle portée à l'espace public, aux équipements de proximité, aux installations sportives, à la nature en ville et au plan vélo ; un engagement plus affirmé en faveur des solidarités, du droit des femmes, de la vie associative et de la présence municipale dans les quartiers. C'est donc un budget qui commence déjà à mettre en cohérence nos priorités politiques et l'action concrète de la Ville au service des Rosnéennes et des Rosnéens.

Mais ce budget a aussi une autre fonction : il doit donner une trajectoire aux budgets qui suivront.

Un premier budget de mandat ne règle pas tout ; il fixe un cap, pose des bases solides, organise les premiers arbitrages et prépare les approfondissements à venir. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix d'un budget sincère, prudent dans ses inscriptions, exigeant dans ses priorités, et déterminé dans sa volonté de transformation. Le rapport présente bien ce BP comme un premier budget de réorientation, destiné à mieux relier les choix budgétaires aux engagements du mandat et à donner à la Ville une trajectoire d'investissement lisible.

Nous faisons ainsi le choix d'une méthode claire : la rigueur pour garantir la solidité de nos équilibres, et l'engagement pour aller plus loin demain dans le développement du service public, de la justice sociale, de la transition écologique et de l'amélioration du cadre de vie. Ce budget est un point de départ. Il marque une volonté : celle d'une ville mieux protégée, mieux préparée, plus attentive, plus juste et plus fidèle aux aspirations démocratiques des Rosnéennes et des Rosnéens.

Préambule : Cadre réglementaire

Selon le code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Sommaire

<u>PREAMBULE : CADRE REGLEMENTAIRE</u>	3
<u>SOMMAIRE</u>	4
<u>LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2026</u>	5
<u>LES RECETTES 2026 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</u>	6
1.1 <u>LES PRINCIPALES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	6
1.2 <u>CHAPITRE 013 – ATTENUATIONS DE CHARGES</u>	7
1.3 <u>CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES</u>	8
1.4 <u>CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES</u>	9
1.5 <u>CHAPITRE 731 – FISCALITE DIRECTE LOCALE</u>	10
1.6 <u>CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</u>	13
1.7 <u>CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</u>	16
<u>LES DEPENSES 2026 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</u>	17
1.1 <u>LES PRINCIPAUX POSTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	17
1.2 <u>CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>	18
1.3 <u>CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL</u>	19
1.4 <u>CHAPITRE 014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS</u>	21
1.5 <u>CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>	21
1.6 <u>CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES</u>	23
1.7 <u>CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	24
<u>LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT DU BUDGET 2026</u>	25
1.1 <u>PRESENTATION DES DEPENSES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE</u>	26
1.2 <u>DETAIL DES OPERATIONS D’EQUIPEMENT</u>	28
<u>LES RECETTES D’INVESTISSEMENT</u>	31
1.1 <u>LE DETAIL DES CHAPITRES D’INVESTISSEMENT EN RECETTES</u>	31
1.2 <u>LES SUBVENTIONS ET LE FCTVA EN 2026</u>	32
1.3 <u>CESSION DE BIENS</u>	33
1.4 <u>MOBILISATION DE L’EMPRUNT</u>	34
<u>LES SOLDES FINANCIERS POUR L’EXERCICE 2026</u>	34

Les grands équilibres du budget primitif 2026

Les équilibres de la section de fonctionnement sont les suivants :

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	83 712 518 €	91 174 790€ €	Total des recettes réelles de fonctionnement
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	14 948 108 €	126 586 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement
Déficit de fonctionnement 2025 reporté	0 €	7 359 251 €	Excédent de fonctionnement 2025 reporté
Total dépenses	98 660 627 €	98 660 627 €	Total recettes

Les équilibres de la section d'investissements sont les suivants :

Dépenses investissement (avec RAR)		Recettes investissement (avec RAR)	
Total des dépenses d'équipement et comptes de tiers	25 158 892 €	8 967 975 €	Total des recettes d'équipement et comptes de tiers
Total des dépenses financières	7 133 600 €	15 063 686 €	Total des recettes financières
Total des dépenses d'ordre d'investissement	126 586 €	14 948 109 €	Total des recettes d'ordre d'investissement
Résultat d'inv reporté	6 560 692 €	- €	Résultat d'inv reporté
Total dépenses	38 979 770 €	38 979 770 €	Total recettes

Le budget s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Total des dépenses	137 640 397 €	137 640 397 €	Total des recettes

Les recettes 2026 de la section de fonctionnement du budget principal

1.1 Les principales recettes de la section de fonctionnement

Conformément à la réglementation en vigueur, il est présenté ci-après les grandes orientations budgétaires de la collectivité selon une lecture structurée par chapitre budgétaire, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ainsi que du référentiel comptable M57. Cette présentation s'inscrit dans le cadre normatif applicable aux collectivités territoriales et permet d'appréhender les équilibres budgétaires de la commune à travers une nomenclature claire, lisible et juridiquement sécurisée.

Cette approche par chapitre offre une lecture ordonnée des principaux postes de dépenses et de recettes, tout en permettant d'en mesurer les évolutions, les points de stabilité et les éventuelles dynamiques. Elle contribue ainsi à éclairer l'analyse financière de la collectivité en mettant en perspective les choix

budgétaires opérés, dans le respect des règles de sincérité, de prudence et de bonne information de l'assemblée délibérante.

Il convient de préciser que les montants inscrits au budget primitif 2026 sont, pour l'essentiel, conformes à ceux présentés lors du rapport d'orientations budgétaires, sous réserve d'ajustements intervenus lors de la finalisation budgétaire.

Ainsi, la présentation qui suit permet de rendre compte, chapitre par chapitre, des principaux équilibres du budget primitif 2026, dans une logique à la fois structurée et conforme aux exigences applicables en matière budgétaire et comptable.

Chapitre	Nature	CA 2024 (€)	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)	Évolution BP à BP (€)	Évolution BP à BP (%)
013	Atténuation de charges	754 944	472 500	730 000	+257 500	+54,5 %
70	Produits des services	8 938 932	7 270 913	7 880 755	+609 842	+8,39 %
73	Impôts et taxes	16 678 235	16 229 729	16 229 729	0	0,00 %
731	Fiscalité directe locale	50 305 336	51 542 322	53 595 000	+2 052 678	+3,98 %
74	Dotations et participations	12 705 546	11 692 870	12 021 681	+328 811	+2,81 %
75	Autres produits de gestion courante	930 694	1 021 055	717 625	-303 430	-29,72 %
77	Produits exceptionnels	1 460 138	0	0	0	0,00 %
Total général	—	91 773 826	88 229 389	91 174 790	+2 945 401	+3,34 %

1.2 Chapitre 013 – Atténuations de charges

Le chapitre 013 retrace les recettes de fonctionnement correspondant aux remboursements perçus par la collectivité, en particulier ceux liés aux indemnités journalières versées en cas d'arrêt maladie des agents. Il s'agit donc de recettes venant atténuer, de manière partielle, certaines charges supportées par la commune, en lien principalement avec la gestion des absences et les mécanismes de compensation afférents.

Les recettes issues des atténuations de charges progressent de **+257,5 k€**, pour atteindre 0,73 M€ au BP 2026, afin de s'aligner sur la projection de l'exécuté 2025. Cette inscription vise à mieux tenir compte du niveau de réalisation constaté et à ajuster la prévision budgétaire au plus près des encaissements attendus sur ce poste.

La progression inscrite en 2026 par rapport au BP 2025 demeure toutefois prudente et ne traduit pas de changement structurel dans la nature de ces recettes. Elle procède avant tout d'un ajustement de prévision, fondé sur une meilleure prise en compte des tendances observées en exécution, sans remettre en cause le caractère par nature variable de ce chapitre.

1.3 Chapitre 70 – Produits des services

Les produits des services et du domaine progressent de **+609,8 k€**, pour atteindre **7,88 M€** au BP 2026. Cette évolution traduit une dynamique favorable, déjà observée en 2025, et qui semble principalement liée à une amélioration des taux de recouvrement ainsi qu'à une actualisation plus réaliste de certains postes de recettes au regard de leur niveau d'exécution.

L'examen du tableau ci-après permet de constater que cette progression repose sur plusieurs postes significatifs, et en particulier sur les recettes liées au stationnement, qui enregistrent une hausse sensible, qu'il s'agisse de la redevance de stationnement, du forfait de post-stationnement ou encore de certaines recettes de voirie. D'autres postes participent également à cette évolution, notamment les redevances des services culturels, de loisirs et périscolaires, ainsi que les remboursements de frais par des tiers. À l'inverse, certaines lignes apparaissent plus stables ou connaissent de légers ajustements à la baisse, ce qui confirme que la progression d'ensemble ne repose pas sur une hausse uniforme de tous les postes, mais sur quelques dynamiques ciblées et identifiées.

Cette évolution traduit ainsi moins une modification structurelle du périmètre des recettes qu'un ajustement des prévisions à un niveau plus conforme aux tendances constatées en exécution. Elle conduit à renforcer la sincérité de l'inscription budgétaire sur ce chapitre, tout en confirmant le caractère globalement solide et dynamique des produits issus des services, du domaine et des activités annexes de la collectivité.

Nature	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
7018 – Autres ventes de produits finis	0	1 000
70311 – Concessions cimetières	100 000	100 000
70312 – Redevances funéraires	200	200
70321 – Droits de stationnement et de location sur la voie publique	51 300	216 300
70323 / 70328 – Autres droits liés au stationnement / voirie	76 305	73 338
70383 – Redevance de stationnement	575 000	630 000
70384 – Forfait de post-stationnement	675 000	860 000
70388 – Autres recettes et redevances diverses	184 800	112 000
70611 – Redevances d'enlèvement des ordures ménagères	0	45 000
7062 – Redevances et droits des services à caractère culturel	308 500	364 500
70631 – Redevances et droits des services à caractère sportif	32 000	32 600
70632 – Redevances et droits des services à caractère de loisirs	30 000	43 000
7066 – Redevances et droits des services à caractère social	627 868	593 520
7067 – Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	3 550 000	3 669 826
706888 – Autres prestations de services	840 920	840 450
7083 – Locations diverses (autres qu'immeubles)	53 200	0
70878 – Remboursements de frais par des tiers	116 020	238 020
7088 – Autres produits d'activités annexes	49 800	61 000
TOTAL 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	7 270 913	7 880 754

1.4 Chapitre 73 – Impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes demeure strictement stable entre le BP 2025 et le BP 2026, à hauteur de 16,23 M€. Cette stabilité traduit, à ce stade, l'absence d'évolution significative sur les deux principales composantes retracées dans ce chapitre, à savoir l'attribution de compensation et le Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF).

L'examen du tableau ci-après montre que cette stabilité repose d'abord sur le maintien à l'identique du montant de l'attribution de compensation, fixé à 15 879 729 €, qui constitue la composante très largement majoritaire de ce chapitre. Le

montant inscrit au titre du FSRIF est, quant à lui, reconduit à hauteur de 350 000 €, dans l'attente d'une notification définitive. Il en résulte un produit global stable d'un exercice à l'autre, sans évolution à ce stade de la trajectoire de ces recettes.

S'agissant du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF), aucune notification n'ayant été transmise à ce stade, les montants inscrits au budget présentent un caractère prévisionnel et pourront, le cas échéant, être ajustés en fonction de la notification définitive. La prudence demeure donc de mise sur ce poste, même si l'hypothèse retenue à ce stade s'inscrit dans la continuité du niveau antérieurement constaté.

Par ailleurs, selon les informations dont dispose actuellement la collectivité, la Métropole du Grand Paris n'envisage pas de modification de son attribution de compensation. Dans ces conditions, la reconduction du montant inscrit au budget apparaît cohérente avec les éléments connus à ce jour et participe à la stabilité d'ensemble des recettes figurant sur ce chapitre.

Au total, ce poste présente donc, à ce stade, un profil de grande stabilité. Il ne traduit ni évolution majeure ni variation de nature à affecter sensiblement les équilibres de la section de fonctionnement, tout en appelant, comme pour toute recette dépendant de notifications extérieures, un suivi attentif au cours de l'exercice.

Nature	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
73211 – Attribution de compensation	15 879 729	15 879 729
73331 – Fonds de solidarité des collectivités d'Île-de-France (FSRIF)	350 000	350 000
TOTAL 73 – Impôts et taxes	16 229 729	16 229 729

1.5 Chapitre 731 – Fiscalité directe locale

Le produit de la fiscalité directe locale est de 53,6 M€ au BP 2026.

Nature	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
73111 – Impôts directs locaux	49 603 222	50 900 000
73123 – Taxe communale additionnelle (DMTO / publicité)	990 000	1 725 000
73141 – Accise sur l'électricité	600 000	550 000
73154 – Droits de place	4 100	0
73174 – TLPE	290 000	360 000
73132 – Taxe sur les pylônes électriques	55 000	60 000
TOTAL 731	51 542 322	53 595 000

1.5.1 73111 – Impôts directs locaux : un socle fiscal consolidé

Avec un produit inscrit au BP 2026 de 50,9 M€, les impôts directs locaux constituent le pilier central des recettes fiscales de la collectivité et, plus largement, l'un des principaux fondements de l'équilibre de la section de fonctionnement. Ce niveau de produit confirme le caractère structurant de cette ressource dans le financement des politiques publiques municipales.

L'évolution constatée demeure maîtrisée et repose principalement sur la progression physique des bases, dans un contexte marqué par la stabilité des taux.

Elle traduit ainsi une dynamique fiscale contenue, qui permet d'accompagner l'évolution des recettes sans modification du niveau de pression fiscale décidé par la collectivité. En effet, la stabilité des taux témoigne de la volonté de la collectivité de consolider ses ressources dans un cadre fiscal inchangé pour les contribuables.

1.5.2 73123 – Taxe communale additionnelle (DMTO)

Le produit attendu au BP 2026 s'élève à 1,73 M€, en forte progression par rapport au BP 2025 (+74,24 %). Cette évolution doit toutefois être appréciée à la lumière du niveau effectivement constaté en 2025, qui s'est établi à 1,7 M€, dans un contexte marqué par une reprise du marché immobilier. L'inscription proposée au BP 2026 ne traduit donc pas une hypothèse déconnectée de l'exécution récente, mais procède au contraire d'un ajustement de la prévision budgétaire au regard des recettes effectivement observées.

Cette dynamique favorable appelle néanmoins une lecture mesurée. En effet, ce produit demeure, par nature, particulièrement sensible aux évolutions du marché immobilier, au volume des transactions réalisées sur le territoire ainsi qu'à des facteurs conjoncturels largement extérieurs à la collectivité. Il s'agit donc d'une recette dont le niveau peut connaître des variations significatives d'un exercice à l'autre, sans que la commune ne dispose d'une réelle capacité d'action sur ses déterminants.

Dans ces conditions, le niveau inscrit au budget primitif 2026 repose sur une appréciation prudente, tenant compte des encaissements constatés récemment sans pour autant surestimer la pérennité de cette dynamique. Cette approche permet de conserver une prévision sincère et équilibrée sur un poste de recette utile, mais dont la volatilité justifie de demeurer vigilant dans le suivi de son exécution.

1.5.3 73141 – Accise sur l'électricité

Inscrite à hauteur de 550 k€ au BP 2026, cette recette poursuit sa tendance baissière, avec un recul de -8,33 % par rapport au BP 2025. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des constats déjà observés sur les exercices précédents et confirme le caractère moins dynamique de ce poste de recettes.

Sans revêtir, à ce stade, un caractère déstabilisant pour les équilibres budgétaires de la collectivité, cette diminution traduit néanmoins une érosion progressive du produit attendu sur cette ressource. Elle appelle donc une attention particulière dans l'analyse de l'évolution des recettes de fonctionnement, même si son poids demeure mesuré à l'échelle de l'ensemble des ressources de la commune.

1.5.4 73174 – Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : une montée en puissance progressive

Si le produit attendu au BP 2026, inscrit à hauteur de 360 k€, marque une progression significative de +24,14 % par rapport au BP 2025, cette évolution doit être interprétée avec mesure. Elle ne traduit pas, à elle seule, une rupture dans la structure des recettes de la collectivité, mais correspond davantage à un mouvement de rattrapage, en cohérence avec le niveau de recettes effectivement constaté en exécution au cours de l'exercice 2025.

L'inscription proposée au budget primitif 2026 vise ainsi à rapprocher la prévision budgétaire de la réalité des encaissements observés, dans une logique de sincérité et de meilleure adéquation entre le budget voté et les produits effectivement perçus. Cette évolution témoigne donc moins d'une dynamique nouvelle que d'un ajustement plus fidèle du niveau de recette attendu sur ce poste.

La progression constatée confirme néanmoins une montée en puissance progressive de cette ressource, dont le rendement paraît désormais mieux consolidé qu'auparavant. Pour autant, comme pour l'ensemble des recettes fiscales de ce type, une vigilance demeure nécessaire dans le suivi de son exécution, afin de s'assurer de la pleine réalisation des produits attendus au cours de l'exercice.

1.6 Chapitre 74 – Dotations et participations

Le montant inscrit au chapitre 74, initialement évalué à 11 771 683 € lors du rapport d'orientations budgétaires, a été révisé à 12 021 681 € au BP 2026. Cette évolution traduit un ajustement à la hausse des prévisions de recettes issues des dotations et participations, au regard d'éléments plus favorables identifiés dans la phase de finalisation budgétaire.

Cette revalorisation repose notamment sur une amélioration des perspectives de financement attendues dans le champ des services à caractère administratif, ce qui conduit la collectivité à inscrire un niveau de recettes plus élevé que celui initialement retenu lors du ROB. Elle participe ainsi d'une actualisation plus précise et plus conforme aux informations disponibles au moment de l'élaboration du budget primitif.

Cette évolution s'inscrit également dans le contexte de la montée en charge de certaines politiques publiques comme le développement du service public de la petite enfance, susceptible de générer des financements complémentaires.

Dans ces conditions, l'ajustement opéré sur le chapitre 74 améliore utilement les perspectives de recettes de la collectivité, tout en demeurant cohérent avec les éléments connus à ce stade. Il contribue à affiner la prévision budgétaire et à renforcer la sincérité des inscriptions proposées au BP 2026.

Nature	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
74111 – Dotation forfaitaire des communes	4 692 189	4 568 636
741123 – Dotation de solidarité urbaine (DSU)	1 370 000	1 632 699
741127 – Dotation nationale de péréquation (DNP)	425 000	433 470
744 – FCTVA	93 000	108 282
74718 – Autres participations de l'État	266 771	480 661
7472 – Participations des Régions	34 000	12 000
7473 – Participations des Départements	140 638	89 533
7476 – Sécurité sociale et organismes mutualistes	0	0
74771 – Fonds social européen	15 960	19 000
747888 – Participations des autres organismes	4 067 307	3 909 882
74833 – Compensation exonérations taxe foncière	517 186	700 000
7484 – Dotation de recensement	8 550	8 261
7485 – Titres sécurisés	62 269	52 257
74758 – Autres participations diverses	-	7 000
TOTAL 74 – Dotations et participations	11 692 870	12 021 681

1.6.1 74111 – Dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire est inscrite à **4,57 M€ au BP 2026**, en léger recul de -2,63 % par rapport à l'exercice précédent. Ce niveau s'inscrit dans la continuité des montants observés ces dernières années et confirme une tendance désormais bien identifiée de lente érosion de cette ressource, sous l'effet des mécanismes nationaux de répartition et de redéploiement des concours financiers de l'État en direction des collectivités territoriales.

Cette évolution ne présente pas, à elle seule, de caractère exceptionnel ou imprévu. Elle s'inscrit au contraire dans une trajectoire devenue récurrente, que les collectivités intègrent désormais dans leurs anticipations budgétaires. Elle traduit ainsi moins une variation conjoncturelle qu'un mouvement structurel pesant progressivement sur les ressources de fonctionnement, dans un cadre sur lequel la commune dispose de peu de prise.

Si cette baisse demeure contenue et n'est pas, à ce stade, de nature à remettre en cause l'équilibre général du budget, elle n'en participe pas moins à une contraction progressive des marges de manœuvre de la collectivité en section de fonctionnement. À ce titre, elle appelle une attention constante, dans la mesure où l'addition de ces évolutions modérées mais répétées contribue, dans la durée, à rigidifier davantage l'environnement budgétaire dans lequel la commune doit conduire son action.

1.6.2 747888 – Participations des autres organismes

Parmi les principales recettes retracées à cet article figurent notamment les subventions et participations versées par plusieurs partenaires institutionnels, à l'instar de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou d'Île-de-France Mobilités. Ces concours financiers occupent une place importante dans l'équilibre du chapitre 74, en venant soutenir la mise en œuvre de politiques publiques locales pour lesquelles la commune ne porte pas seule la charge financière.

Avec un produit attendu de 3,91 M€, ce poste constitue le deuxième contributeur des recettes du chapitre 74. Son poids dans l'économie générale de ce chapitre justifie une attention particulière, dans la mesure où il participe de manière significative au financement de certaines actions ou de certains services portés par la collectivité. Il s'agit donc d'un niveau de recette substantiel, dont la bonne anticipation contribue directement à la sincérité et à la solidité de la prévision budgétaire.

Au regard de la nature des montants constatés, ce poste apparaît étroitement lié à l'existence de conventions, de subventions spécifiques, de dispositifs partenariaux ou encore de mécanismes contractuels définissant les conditions de financement. Son évolution dépend ainsi, pour une part importante, de paramètres extérieurs à la seule décision de la commune, qu'il s'agisse du maintien des dispositifs concernés, de leur niveau de financement, de leurs critères d'éligibilité ou encore du rythme de leur versement.

Cette configuration confère à ce poste un caractère par nature plus variable que d'autres recettes plus directement assises sur des bases stabilisées. Sans remettre en cause son importance ni son utilité dans le financement de l'action publique locale, cette variabilité justifie une vigilance particulière dans l'analyse

prospective, notamment s'agissant de la pérennité des financements mobilisés, de leur reconduction dans le temps et des éventuelles évolutions des cadres conventionnels ou réglementaires qui les soutiennent.

Dans ces conditions, ce poste doit être regardé à la fois comme une ressource importante pour la collectivité et comme un ensemble de recettes nécessitant un suivi attentif, afin d'en sécuriser autant que possible le niveau et d'anticiper, le cas échéant, les effets d'une évolution de ces concours sur les équilibres futurs de la section de fonctionnement.

1.6.3 741123 – Dotation de solidarité urbaine (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) atteint 1,63 M€ au BP 2026, en progression marquée de +19,17 % par rapport à l'exercice précédent. Ce niveau, sensiblement supérieur aux montants observés jusqu'à présent, traduit un renforcement des mécanismes de péréquation verticale en faveur de la collectivité et vient utilement conforter le niveau des concours financiers perçus par la commune.

Cette évolution constitue un élément favorable pour l'équilibre général de la section de fonctionnement. Elle permet en effet d'apporter une ressource complémentaire sur un poste de recettes important, dans un contexte où les collectivités demeurent confrontées à de multiples tensions sur leurs charges de gestion et à une érosion progressive de certaines dotations plus traditionnelles. À ce titre, la progression de la DSU représente un levier budgétaire positif, de nature à soutenir la capacité de la collectivité à maintenir ses interventions et à accompagner ses priorités d'action.

Pour autant, si cette ressource présente un caractère relativement sécurisé à court terme, elle demeure fondée sur des critères nationaux de calcul, d'éligibilité et de répartition susceptibles d'évoluer. Son niveau ne dépend donc pas exclusivement de paramètres maîtrisés localement. Il convient dès lors d'en apprécier favorablement la progression, tout en conservant une vigilance sur les évolutions à venir des dispositifs nationaux qui en déterminent le montant.

Dans ces conditions, la dynamique constatée sur la DSU constitue un point d'appui utile pour les équilibres budgétaires 2026, tout en appelant, comme pour l'ensemble des concours financiers de l'État, un suivi attentif dans la durée.

1.6.4 Synthèse

La collectivité est, comme de nombreuses communes, confrontée à un mouvement de désengagement progressif de l'État, qui ne se manifeste pas toujours par des diminutions brutales ou immédiates, mais plus souvent par une érosion continue de certaines recettes, par la plus grande incertitude entourant plusieurs concours financiers et par une tendance générale au resserrement des marges de manœuvre en fonctionnement.

Cette évolution appelle, pour les exercices à venir, à une vigilance particulièrement soutenue. Elle impose de suivre avec attention non seulement l'évolution des dotations et participations, mais également les inflexions plus générales des politiques nationales en matière de finances publiques, dès lors qu'elles sont susceptibles d'avoir des effets directs ou indirects sur la trajectoire

financière de la collectivité. Dans un contexte où les charges pesant sur les communes demeurent dynamiques, la moindre progression, la stabilisation contrainte ou l'érosion de certaines recettes constituent des signaux qu'il convient d'apprécier avec sérieux.

À cet égard, les orientations initialement envisagées dans le cadre des débats nationaux relatifs aux finances publiques pour 2026, même lorsqu'elles n'ont pas toutes été retenues dans leur forme initiale, traduisent un climat durable de tension sur les finances publiques nationales. Ce contexte doit conduire la collectivité à demeurer prudente dans l'appréciation de ses ressources futures, en intégrant l'hypothèse d'un environnement moins favorable, marqué à moyen terme par une possible contraction ou une moindre dynamique des concours perçus.

Dans ces conditions, la stratégie budgétaire de la commune doit continuer de reposer sur des principes de sincérité, de prudence et d'anticipation. La solidité des équilibres budgétaires suppose en effet de ne pas considérer comme acquises, dans la durée, des ressources dont l'évolution dépend largement de décisions extérieures à la collectivité. Cette exigence de lucidité et de vigilance constitue une condition essentielle pour préserver, dans la durée, la capacité d'action de la commune et la soutenabilité de ses choix financiers.

1.7 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante diminuent sensiblement de **-303,4 k€** pour s'établir à 0,72 M€ au BP 2026.

Cette baisse marque un retour à un niveau normal après un exercice 2025 conjoncturellement dynamisé par l'inscription d'une indemnité pour un contentieux gagné par la Ville.

Les recettes issues des revenus des immeubles apparaissent désormais plus sincères, traduisant une meilleure adéquation entre les prévisions budgétaires et le niveau réel d'encaissement.

Ce poste, bien que secondaire en volume, mérite une attention particulière en raison de sa volatilité.

Nature	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
752 – Revenus des immeubles	665 900	618 100
75813 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	52 755	89 025
7584 – Recouvrements sur créances admises en non-valeur	0	0
75888 – Autres produits divers de gestion courante	302 400	10 500
TOTAL 75 – Autres produits de gestion courante	1 021 055	717 625

Les dépenses 2026 de la section de fonctionnement du budget principal

1.1 Les principaux postes de la section de fonctionnement

Au-delà des dépenses nécessaires à la continuité du service public, la section de fonctionnement porte déjà l’empreinte des choix assumés par la nouvelle majorité, dans le prolongement direct du vote des Rosnéennes et des Rosnéens.

Les crédits inscrits traduisent une volonté claire de réorienter l’action municipale vers ce qui compte le plus dans la vie quotidienne des habitants : l’éducation, l’enfance, les loisirs, la vie associative, la présence dans les quartiers et le soutien aux dynamiques locales. Cela se traduit notamment par le renforcement des crédits consacrés aux différents projets, par des moyens supplémentaires en faveur des accueils de loisirs, par la perspective d’une revalorisation de la part élève (concernant les moyens alloués aux écoles pour les fournitures scolaires), par un soutien consolidé aux associations, par l’augmentation des moyens alloués aux conseils de quartier, ainsi que par le financement d’activités dans les quartiers pendant les vacances.

Ces dépenses de fonctionnement ne relèvent donc pas seulement de la gestion courante : elles traduisent des priorités politiques nouvelles, concrètes et directement perceptibles dans la vie des Rosnéennes et des Rosnéens.

Chapitre	Nature	CA 2024 (€)	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)	Évolution BP à BP (€)	Évolution BP à BP (%)
011	Charges à caractère général	23 207 247	24 700 251	24 737 013	+36 762	+0,10 %
012	Charges de personnel	44 543 895	44 400 000	45 000 000	+600 000	+1,35 %
014	Atténuations de produits	2 756 021	2 755 500	2 801 000	+45 500	+1,70 %
65	Autres charges de gestion courante	8 352 774	8 601 585	8 978 434	+376 849	+4,38 %
66	Charges financières	2 237 131	2 555 000	2 106 071	-448 929	-17,57 %
67	Charges exceptionnelles	34 843	85 000	90 000	+5 000	+5,88 %
Total	—	81 131 912	83 097 336	83 712 518	+698 169	+0,74 %

1.2 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le montant initialement envisagé pour le chapitre 011 s’établissait à 24,5 M€ € dans le cadre du rapport d’orientation budgétaire.

Toutefois, au regard d’éléments nouveaux identifiés postérieurement à la préparation du rapport d’orientation, notamment des dépenses susceptibles de découler d’engagements juridiques contractés antérieurement, la nouvelle municipalité a fait le choix d’adopter une approche prudente.

À ce titre, il a été décidé d’ajuster ce chapitre à hauteur de 24,73 M€, afin d’intégrer une provision destinée à couvrir d’éventuelles factures non encore

mandatées mais susceptibles d'intervenir sur l'exercice. Ce niveau se rapproche ainsi de celui inscrit au BP 2025, traduisant une volonté de sincérité budgétaire et de sécurisation des équilibres financiers.

Au-delà de cette exigence de prudence, le chapitre 011 porte également plusieurs inflexions voulues par la nouvelle majorité municipale dans la conduite de l'action publique locale. Les crédits inscrits ou appelés à être confortés sur ce chapitre traduisent en effet une attention renforcée portée à la qualité du service rendu aux habitants, à travers le soutien aux actions éducatives, le renforcement des moyens consacrés aux accueils de loisirs, l'accompagnement d'activités déployées dans les quartiers pendant les vacances, ainsi que l'augmentation des moyens alloués aux conseils de quartier et, plus largement, aux démarches de proximité.

Ces orientations traduisent des choix concrets, directement en lien avec les attentes exprimées par les Rosnéennes et les Rosnéens.

Cette volonté d'augmentation et de réorientation de certaines dépenses de fonctionnement témoigne également de l'attachement de la majorité municipale à l'importance du service public local, à sa qualité, à sa continuité et à sa disponibilité dans tous les quartiers de la ville, pour tous les âges de la vie. Elle exprime une ambition claire : faire du budget de fonctionnement non seulement un outil de gestion rigoureuse, mais aussi un levier d'action publique au service du quotidien des habitants.

Nature	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
Achats de prestations de services	752 574	870 750
Achats non stockés (eau, énergie...)	5 846 133	4 715 517
Contrats de prestations de services	10 555 615	10 520 775
Locations et charges locatives	1 084 420	1 125 045
Entretien et réparations	2 251 533	2 556 652
Primes d'assurances	506 000	565 000
Études et recherches	130 933	49 000
Divers services extérieurs	710 319	760 645
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	302 900	353 850
Publicité, publications, relations publiques	661 562	734 095
Transports de biens et transports collectifs	58 850	146 450
Déplacements, missions et réceptions	127 000	140 150
Frais postaux et télécommunications	202 706	181 961
Services bancaires et assimilés	18 340	16 050
Divers autres services extérieurs	1 023 556	1 583 873
Autres impôts, taxes et versements assimilés	467 810	417 200
TOTAL	24 700 251	24 737 013

Éducation – moyens complémentaires activités périscolaires

Dans le champ éducatif et périscolaire, la collectivité entend renforcer les moyens mobilisés. À ce titre, des crédits complémentaires sont prévus au sein du chapitre 011 afin de couvrir les besoins supplémentaires en prestations, en achats de matériel et en appui logistique, dans l'objectif d'assurer un accueil périscolaire et extrascolaire de meilleure qualité et de répondre aux besoins des familles dans de bonnes conditions.

Démocratie locale / vie des quartiers

Une attention particulière est également portée à la vie des quartiers. À ce stade, la collectivité a fait le choix d'inscrire en dépenses une enveloppe permettant de couvrir l'intégralité du besoin correspondant au financement d'activités de proximité dans les quartiers, en lien avec les centres sociaux concernés. Ce choix vise à garantir la continuité des actions dès 2026.

Dans un contexte de forte volatilité des coûts énergétiques, un **focus particulier est opéré sur les dépenses de fluides**, qui constituent un poste structurant du chapitre 011.

Pour 2026, la prévision s'inscrit dans une logique de **réajustement prudent**, avec un niveau de dépenses inférieur au BP 2025 mais supérieur au réalisé, traduisant une approche équilibrée entre :

Sécurisation budgétaire face aux incertitudes de marché,

Prise en compte des économies effectivement constatées.

Ce positionnement traduit une volonté de **pilotage fin de la dépense énergétique**, tout en maintenant une marge de sécurité dans un environnement encore incertain.

1.3 Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel enregistrent une progression de l'ordre de +600 k€, pour atteindre 45,0 M€ au BP 2026. Cette évolution, qui demeure contenue au regard du volume global du chapitre, traduit un pilotage maîtrisé de la masse salariale, dans un contexte pourtant marqué par plusieurs facteurs exogènes particulièrement dynamiques, parmi lesquels les revalorisations indiciaires, les effets liés au glissement vieillesse technicité (GVT) ainsi que diverses mesures statutaires s'imposant à la collectivité.

Au-delà de cette première lecture d'ensemble, il convient de souligner que la collectivité a fait le choix de présenter une approche par politique publique, telle qu'exposée dans le tableau ci-après. Cette présentation permet de mieux appréhender la répartition des moyens humains mobilisés par la Ville, non pas seulement sous un angle strictement comptable, mais au regard des priorités d'action poursuivies et des services effectivement rendus à la population. Elle contribue ainsi à donner une lecture plus concrète, plus opérationnelle et plus lisible de l'emploi des ressources humaines au service du projet municipal.

Dans ce cadre, la progression observée ne saurait être réduite à une simple évolution mécanique de la masse salariale. Elle traduit également une orientation visant à accompagner l'engagement des agents, à conforter les équipes dans l'exercice de leurs missions et à répondre aux enjeux croissants d'attractivité des métiers territoriaux, dans un environnement où les tensions de recrutement et de fidélisation se renforcent sur un certain nombre de postes ou de filières.

Cette évolution s'inscrit, plus largement, dans une démarche de consolidation et de clarification de la politique de ressources humaines de la collectivité. Elle participe d'une volonté de renforcer sa lisibilité, sa cohérence et son adéquation avec les besoins opérationnels des services, tout en veillant à maintenir un haut niveau d'exigence en matière de qualité du service public. Il s'agit ainsi d'assurer, dans la durée, les conditions humaines nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques municipales et à la continuité des missions exercées au bénéfice des habitants.

Il convient enfin de rappeler que derrière les crédits retracés au chapitre 012, il y a d'abord l'engagement quotidien des agents municipaux, qui font vivre concrètement le service public local. Qu'ils interviennent dans les écoles, dans les quartiers, au sein des équipements municipaux, dans les services administratifs, techniques, sociaux, culturels ou sportifs, leur mobilisation est essentielle à la continuité, à la qualité et à la proximité du service rendu aux habitants.

La collectivité entend ainsi reconnaître pleinement le travail accompli par ses agents, leur professionnalisme et leur implication au service des Rosnéennes et des Rosnéens.

Secteur de politique publique	BP 2025 (€)	BP 2026 (€)
Services à la population	29 209 262	29 389 046
Administration / Supports	5 662 002	5 909 532
Cadre de vie, aménagement urbain	4 705 292	4 750 013
Police municipale	2 696 891	2 920 613
Patrimoine bâti	1 926 556	2 030 796
TOTAL	44 400 000	45 000 000

1.4 Chapitre 014 – Atténuations de produits

Les atténuations de produits enregistrent une progression de **+45,5 k€**, pour atteindre 2,80 M€ au BP 2026. Cette évolution demeure globalement modérée et s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, sans rupture particulière ni variation de nature à modifier sensiblement l'économie générale de ce chapitre. Elle reflète, à ce stade, une relative stabilité des mécanismes de reversement, de prélèvement et de péréquation qui s'imposent à la collectivité dans le cadre des règles nationales applicables.

Par leur nature même, les dépenses retracées au chapitre 014 présentent un caractère largement contraint et peu pilotable par la commune. Elles procèdent

en effet principalement de dispositifs extérieurs à la décision locale, dont les paramètres relèvent pour l'essentiel de mécanismes réglementaires, fiscaux ou financiers qui s'imposent au budget communal. À ce titre, leur évolution ne traduit pas un choix de gestion de la collectivité, mais plutôt les effets de règles de répartition et de contribution qui encadrent les relations financières entre collectivités et participent aux dispositifs de solidarité et de péréquation.

L'évolution constatée entre les différents exercices appelle donc une lecture mesurée. En l'espèce, la variation observée reste contenue et cohérente avec les tendances déjà constatées, ce qui permet de considérer que ce poste demeure, à ce stade, relativement stabilisé. L'écart limité entre le BP 2025 et le réalisé provisoire 2025 confirme d'ailleurs la qualité de l'anticipation budgétaire sur ce chapitre, ainsi que la bonne appréciation des flux concernés lors de la préparation budgétaire.

Dans ces conditions, le chapitre 014 n'apparaît pas, à ce stade, comme un facteur de tension ou de déséquilibre particulier pour la section de fonctionnement. Il s'inscrit dans une trajectoire globalement maîtrisée, même si, compte tenu de la nature exogène des mécanismes en cause, une vigilance demeure naturellement nécessaire dans le suivi de leur exécution et de leurs éventuelles évolutions.

1.5 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 enregistre une progression de +377 k€, pour atteindre 8,96 M€ au BP 2026.

Cette évolution constitue le principal facteur de dynamisme des dépenses de fonctionnement sur ce poste. Elle traduit des choix assumés par la nouvelle majorité municipale, qui entend mobiliser pleinement cet outil budgétaire pour soutenir les acteurs essentiels de la vie locale, renforcer les solidarités de proximité et conforter les interventions qui concourent directement à la cohésion sociale, à l'animation du territoire et au lien avec les rosnéennes et les rosnéens.

Associations / solidarité

Le budget 2026 traduit ainsi la volonté claire de la nouvelle majorité de conforter le tissu associatif local, qui constitue un partenaire irremplaçable de l'action municipale. Dans de nombreux domaines de la vie communale (solidarité, culture, sport, jeunesse, éducation populaire, animation locale, accès aux droits, prévention, citoyenneté ou encore lien intergénérationnel) les associations jouent un rôle de premier plan. Elles participent concrètement à la vitalité de la ville, à l'initiative locale, à l'engagement bénévole et à la capacité collective à répondre, au plus près du terrain, aux besoins des habitantes et des habitants.

La municipalité entend pleinement reconnaître cette richesse et cette diversité. Elle souhaite pour cela engager une relation renouvelée avec le monde associatif rosnéen, fondée sur davantage de lisibilité, de dialogue, d'écoute et d'équité. Cette orientation s'accompagnera d'une volonté forte de concerter toujours davantage les associations rosnéennes, issues de tous les horizons du

monde associatif, qu'elles interviennent dans les champs de la solidarité, de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'éducation, de la mémoire, de la citoyenneté, de l'environnement, des quartiers ou des initiatives de proximité.

L'objectif est clair : mieux associer les forces vives de la commune aux priorités municipales, dans un esprit de respect, de reconnaissance et de co-construction.

À travers cette démarche, la Ville affirme sa conviction que le dynamisme associatif est une richesse majeure pour Rosny-sous-Bois. Il constitue à la fois un levier d'animation du territoire, un facteur de cohésion entre les habitants et un relais essentiel du service public local.

Le soutien apporté aux associations ne relève donc pas seulement d'un accompagnement financier : il traduit aussi une ambition politique consistant à faire davantage confiance aux énergies locales et à reconnaître pleinement leur contribution à l'intérêt général.

Démocratie locale – conseils de quartier

La municipalité souhaite également redonner toute leur place aux instances de démocratie locale. À ce titre, une augmentation des moyens consacrés aux conseils de quartier sera recherchée prochainement, afin de leur permettre de disposer de marges d'initiative plus importantes au service des projets de proximité, de l'animation citoyenne et de la participation des habitantes et habitants à la vie communale. Cette orientation s'inscrit dans la volonté plus large de faire vivre une démocratie locale plus active, plus concrète et plus proche du quotidien des habitants.

Les conseils de quartier ont vocation à être des espaces utiles d'expression, d'échange, d'initiative et de participation, au plus près des réalités vécues dans chaque secteur de la ville. Leur donner davantage de moyens, c'est permettre aux habitants de prendre une part plus directe à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'émergence de projets de proximité et au renforcement du lien civique à l'échelle des quartiers.

Subvention de la Ville au budget du CCAS

L'augmentation constatée sur le chapitre 65 s'explique principalement par la revalorisation de la subvention versée par la Ville au Centre communal d'action sociale (CCAS). Ce choix traduit une orientation politique claire de la municipalité : renforcer la capacité d'action de cet établissement public, acteur central de la solidarité de proximité, afin de mieux répondre aux besoins sociaux majeurs des habitantes et habitants les plus en difficulté.

La majorité municipale a fait le choix d'augmenter la subvention au CCAS en étant pleinement consciente que les difficultés sociales frappent aujourd'hui de plus en plus durement les publics les plus précaires. Dans un contexte marqué par l'aggravation des fragilités économiques, sociales et familiales, il est apparu indispensable de donner à cet établissement les moyens d'agir davantage aux côtés de celles et ceux qui ont besoin d'un accompagnement, d'un soutien,

d'une écoute et d'une réponse rapide face aux difficultés qu'ils rencontrent. Le CCAS doit pouvoir être pleinement au rendez-vous de ces besoins croissants, dans un rôle de proximité, d'appui et de solidarité concrète.

Dans ce cadre, la collectivité entend donner au CCAS des moyens consolidés pour intervenir de manière plus efficace auprès des publics les plus vulnérables, qu'il s'agisse de l'accès aux droits, de l'accompagnement social, de la prévention des situations de précarité ou encore du soutien aux personnes confrontées à des difficultés. Cette revalorisation traduit la volonté de ne pas laisser s'installer des situations de rupture sans réponse adaptée, et d'affirmer au contraire une présence publique attentive, humaine et réactive.

Cette augmentation doit également permettre de conforter les actions conduites en direction des seniors, en traduisant de manière concrète la reconnaissance que la Ville souhaite leur témoigner. Il s'agit à la fois de mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques, de lutter contre leur isolement et de soutenir les initiatives participant à leur bien-être, à leur autonomie et à leur place pleine et entière dans la vie locale. Là encore, la collectivité affirme une conception exigeante de la solidarité municipale, attentive à toutes les générations et particulièrement mobilisée en direction des habitants les plus fragiles.

Education – Subventions aux projets pédagogiques

La municipalité affirme sa volonté de renforcer les moyens consacrés au projet pédagogique. Une augmentation est ainsi prévue dès le budget primitif 2026, avec un objectif porté à 80 000 euros, afin de consolider les actions éducatives mises en œuvre dans les écoles et de soutenir davantage les projets à destination des enfants.

1.6 Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'établissent à 2,11 M€ au BP 2026. Cette évolution favorable constitue un élément structurant de l'équilibre budgétaire.

Dans le détail, il convient de préciser, les éléments suivants concernant la dette de la collectivité.

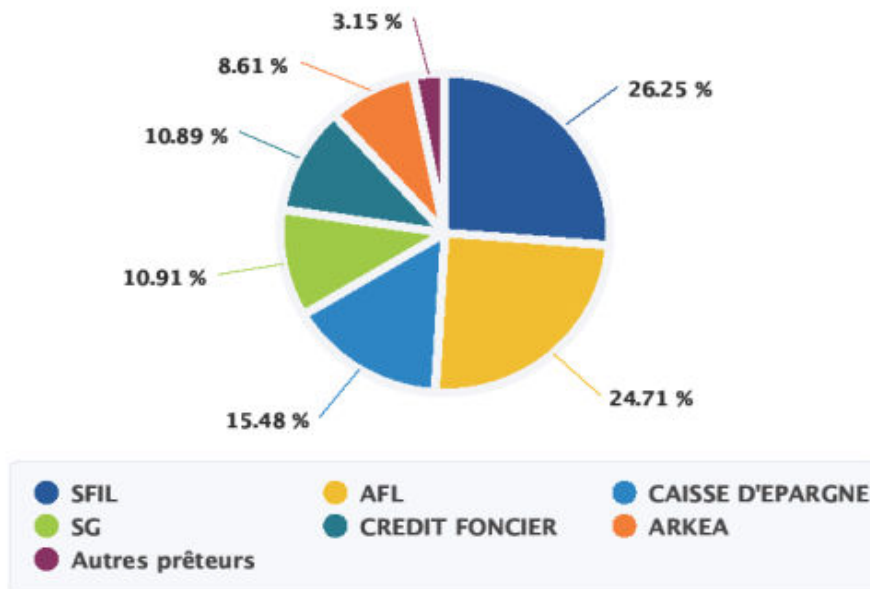
Les deux principaux financeurs, SFIL CAFFIL et Agence France Locale, représentent à eux seuls **un peu plus de 50 % de la dette**. Cela montre une certaine concentration, mais sur des acteurs publics et sécurisés.

Les autres prêts sont répartis entre plusieurs banques comme Caisse d'Épargne, Société Générale, Crédit Foncier de France et Arkéa.

Les emprunts à **taux fixe** représentent **58,89 % de l'encours**, soit **44,3 M€**, avec un taux moyen de **1,70 %**. Cette part majoritaire contribue à sécuriser la charge financière en limitant l'exposition aux variations de taux.

Les emprunts à **taux variable** s'élèvent à **41,11 % de l'encours**, soit **30,9 M€**, avec un taux moyen de **2,66 %**. Cette composante introduit une sensibilité aux évolutions des marchés financiers.

Le **taux moyen global** de la dette s'établit à **2,10 %**.



1.7 Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles progressent de +5 k€, pour atteindre 90 k€ au BP 2026. Cette évolution demeure toutefois très limitée en montant et ne modifie pas de manière significative la structure d'ensemble des dépenses de fonctionnement. Le niveau de crédits inscrit sur ce chapitre reste, en effet, marginal au regard du volume global du budget communal.

Par nature, les dépenses retracées au chapitre 67 présentent un caractère ponctuel, irrégulier et peu récurrent. Elles n'ont pas vocation à traduire une orientation durable de la dépense, ni à refléter une évolution structurelle des équilibres financiers de la collectivité. Leur inscription répond avant tout à la nécessité de pouvoir faire face, le cas échéant, à des situations particulières ou à des charges ne relevant pas des postes ordinaires de gestion.

Dans ces conditions, ce chapitre ne constitue pas, à ce stade, un enjeu significatif pour l'équilibre budgétaire de la collectivité. Sa progression reste mesurée et son poids relatif demeure très limité dans l'économie générale du budget.

Les dépenses d'investissement du budget 2026

Les dépenses d'investissement présentées demeurent, en partie, marquées par les choix et les engagements arrêtés par la précédente majorité. La nouvelle équipe municipale en prend acte avec lucidité, mais elle entend également exercer pleinement le mandat qui lui a été confié par les Rosnéennes et les Rosnéens.

Il ne s'agit donc pas de reconduire passivement une trajectoire héritée, mais de l'examiner avec rigueur, d'en mesurer les contraintes réelles, d'en vérifier les fondements juridiques et financiers, et surtout de la réorienter chaque fois que cela est nécessaire pour mieux répondre aux besoins du territoire et aux priorités du nouveau mandat.

Le budget d'investissement 2026 ne peut ainsi être réduit à un simple budget de transition ou de continuité. Il constitue déjà, malgré le poids des engagements antérieurs, un premier budget de réorientation.

La nouvelle majorité municipale a fait le choix de commencer, dès à présent, à imprimer des priorités nouvelles dans les dépenses d'investissement, en concentrant son attention sur des sujets très concrets, directement perceptibles dans la vie quotidienne des habitants : l'école, le cadre de vie, les espaces publics, la nature en ville, les mobilités, les équipements de proximité et la préparation de transformations plus structurelles pour l'avenir de la commune.

Cette démarche traduit une conception claire de l'investissement local. Investir ne consiste pas seulement à poursuivre des opérations déjà engagées ; c'est aussi faire des choix, fixer des priorités, donner un cap et orienter les moyens municipaux vers ce qui est jugé utile, nécessaire et attendu par la population. C'est précisément dans cet esprit que la nouvelle majorité entend agir : en assumant un pilotage plus stratégique, plus lisible et plus directement tourné vers les besoins des habitants.

La municipalité affirme en effet une ambition forte pour le mandat : donner à la Ville les moyens d'un haut niveau d'investissement, à la hauteur des attentes de la population et des besoins du territoire, avec un objectif cible de 20 millions d'euros d'investissement par an.

Cette ambition suppose de sortir d'une logique de simple reconduction pour entrer dans une logique de transformation, de programmation et de priorisation. Elle suppose également de mieux relier les investissements municipaux au projet politique porté devant les habitants, afin que les choix budgétaires traduisent plus clairement les engagements pris devant eux.

Dès ce budget primitif 2026, plusieurs premières inflexions témoignent de cette volonté. Il en va ainsi de l'effort engagé en faveur du rafraîchissement des écoles et de l'amélioration du confort thermique dans les bâtiments scolaires, de l'attention portée aux travaux à conduire dans les établissements, notamment pendant l'été, de la volonté d'inscrire un premier effort en faveur du plan vélo, de l'ouverture d'une démarche en faveur d'un plan arbres, du lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour amorcer la réflexion sur la transformation du site du golf, ainsi que de la vigilance portée à la bonne prise en compte des travaux de toiture du marché de la gare.

Ces orientations, même encore ciblées à ce stade, traduisent déjà des choix assumés et une volonté d'agir sur des priorités concrètes du mandat.

Ainsi, si ce budget demeure en partie contraint par l'héritage des exercices antérieurs, il porte déjà les premiers marqueurs de la nouvelle majorité municipale. Il amorce une évolution de la trajectoire d'investissement de la Ville, dans une logique plus cohérente avec les attentes exprimées lors du scrutin municipal et avec l'ambition de transformation portée pour Rosny-sous-Bois.

Les ajustements qui interviendront dans les prochains mois continueront à mettre le budget de la Ville en cohérence avec les engagements du nouveau mandat et avec l'ambition de changement portée par la municipalité.

1.1 Présentation des dépenses de la section d'investissement par chapitre

L'analyse des dépenses de la section d'investissement fait apparaître un volume global de **38,98 M€**, en intégrant les **restes à réaliser**. Ce niveau témoigne de l'importance des engagements portés par la collectivité en matière d'investissement et donne à voir un budget marqué à la fois par la poursuite d'opérations déjà engagées et par la nécessité de préserver une capacité d'action sur les équipements et projets structurants du territoire.

Au sein de cet ensemble, les **dépenses d'équipement** constituent de très loin le principal poste, avec un montant de **24,97 M€**. Elles traduisent le poids central des investissements consacrés aux équipements, aux aménagements et, plus largement, aux interventions concrètes sur le patrimoine communal et le cadre de vie. Il convient toutefois de souligner qu'une part significative de ce volume correspond à des **restes à réaliser**, à hauteur de **8,2 M€**, ce qui illustre l'importance des opérations déjà lancées, engagées ou contractualisées, dont l'exécution se poursuit sur l'exercice 2026. Cette donnée est essentielle pour apprécier la réalité du budget d'investissement : elle montre que celui-ci ne résulte pas uniquement de décisions nouvelles, mais également de la poursuite d'engagements antérieurement pris, qui viennent structurer fortement l'exercice.

Certaines dépenses d'équipement peuvent être isolées au sein d'**opérations d'équipement**, qui regroupent l'ensemble des dépenses concourant à la réalisation d'un projet précis de bout en bout. Elles représentent à elles seules **16,8 M€**, confirmant ainsi leur poids structurant dans l'architecture globale du budget d'investissement. Ce niveau met en évidence l'ampleur des projets inscrits, leur caractère déterminant dans la trajectoire budgétaire de la collectivité, ainsi que le rôle central qu'ils jouent dans la traduction concrète des politiques publiques locales. À travers ces montants, c'est bien la capacité de la commune à intervenir sur ses équipements, son patrimoine, ses espaces publics et ses grands projets qui se donne à lire.

Les **dépenses financières** s'élèvent pour leur part à **7,1 M€**. Elles sont principalement portées par le **remboursement du capital de la dette**, qui représente à lui seul **6,8 M€**. Ce niveau traduit un effort financier substantiel sur

l'exercice, venant peser de manière significative sur la section d'investissement. Il rappelle que les marges d'action de la collectivité doivent être appréciées non seulement à l'aune des projets qu'elle souhaite conduire, mais aussi au regard des obligations financières qu'elle doit assumer au titre de ses engagements passés. Cette composante participe donc pleinement à la lecture des contraintes pesant sur l'équilibre d'ensemble de la section.

Par ailleurs, le **déficit du résultat d'investissement antérieur**, qui s'établit à **6,56 M€**, doit également être pris en compte dans l'appréciation globale de l'équilibre budgétaire. Cet élément n'est pas neutre : il vient peser sur la construction du budget 2026 et rappelle que la section d'investissement doit être analysée en tenant compte à la fois des dépenses nouvelles, des engagements reportés et de la reprise des résultats antérieurs. L'équilibre global de la section ne se comprend donc qu'à la lumière de l'ensemble de ces composantes, qui traduisent à la fois les ambitions d'équipement de la collectivité, les contraintes issues des exercices passés et les exigences de soutenabilité financière qui s'imposent à elle.

Au total, cette présentation par chapitre fait apparaître une section d'investissement d'un niveau élevé, structurée avant tout par le poids des dépenses d'équipement, mais également marquée par l'importance des restes à réaliser, par le niveau des charges financières et par la reprise d'un déficit antérieur significatif. Elle met ainsi en évidence la nécessité d'un pilotage particulièrement attentif de l'investissement communal, à la fois pour assurer la bonne exécution des opérations engagées, pour hiérarchiser les priorités nouvelles et pour préserver dans la durée les grands équilibres financiers de la collectivité.

Chap.	Dépenses	BP 2026	RAR	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	123 576,00 €	270 650,66 €	394 226,66 €
204	Subventions d'équipement versées	229 998,00 €	60 000,00 €	289 998,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 024 812,38 €	2 430 066,01 €	7 454 878,39 €
23	Immobilisation en cours	100 000,00 €		100 000,00 €
	Opérations d'équipement	11 272 961,91 €	5 454 346,29 €	16 727 308,20 €
Total des dépenses d'équipement		16 751 348,29 €	8 215 062,96 €	24 966 411,25 €
10	Dotations	300 000,00 €		300 000,00 €
16	16 - Emprunts/cautions	6 832 000,00 €		6 832 000,00 €
27	Autres immo financières	1 600,00 €		1 600,00 €
Total des dépenses financières		7 133 600,00 €	- €	7 133 600,00 €
45..1	Compte de tiers	150 000,00 €	42 480,83 €	192 480,83 €
Total des dépenses réelles d'investissement		24 034 948,29 €	8 257 543,79 €	32 292 492,08 €
040	040 - Opération ordre entre sections	126 585,99 €		126 585,99 €
041	041 - Opération d'ordre intersection			- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		126 585,99 €	- €	126 585,99 €
TOTAL		24 161 534,28 €	8 257 543,79 €	32 419 078,07 €
D001	Résultat d'inv reporté	6 560 692,42 €	- €	6 560 692,42 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		30 722 226,70 €	8 257 543,79 €	38 979 770,49 €

1.2 Détail des dépenses d'équipement

Le programme d'investissement 2026, d'un montant total de 16,75 M€, traduit un effort soutenu en faveur de l'entretien, de la modernisation et de l'adaptation du patrimoine communal. Il fait apparaître plusieurs priorités structurantes, parmi lesquelles la rénovation de l'école Félix Eboué, la création d'un multi-accueil petite enfance à Coteaux-Beauclair, la réhabilitation du gymnase Lavoisier, ainsi que de nombreuses interventions sur les bâtiments communaux, les cours d'école, les espaces verts et les voiries. Le tableau met également en évidence la poursuite d'investissements utiles à l'amélioration du cadre de vie, à la sécurité et à la transition écologique, notamment à travers les opérations relatives au plan lumière, à l'enfouissement des réseaux ou encore à la solarisation de plusieurs toitures municipales. L'ensemble traduit ainsi un budget d'investissement à la fois concret et structurant, orienté vers la qualité des équipements publics, la réponse aux besoins quotidiens des habitants et la préparation de projets importants pour l'avenir de la commune.

Au-delà de ces opérations d'ores et déjà identifiées dans le programme d'investissement, la nouvelle majorité souhaite également mettre en avant plusieurs orientations complémentaires, qui viennent renforcer la cohérence d'ensemble du budget primitif 2026 et traduire, dès cette première étape, un certain nombre de priorités nouvelles du mandat.

Éducation – rafraîchissement des écoles

S'agissant du patrimoine scolaire, la collectivité entend également engager un premier effort d'équipement destiné à mieux faire face aux épisodes de chaleur au printemps et en été. À ce titre, l'acquisition de dispositifs de rafraîchissement et d'équipements permettant d'améliorer le confort thermique dans les écoles est intégrée dans les dépenses d'investissement. Cette orientation répond à un enjeu concret de conditions d'accueil des enfants et des équipes éducatives, dans un contexte de récurrence croissante des fortes chaleurs.

Éducation – travaux dans les écoles

Les dépenses d'investissement traduisent également la priorité accordée au patrimoine scolaire. Outre les opérations déjà identifiées dans le détail du programme d'équipement, la collectivité portera une attention particulière à la bonne réalisation des travaux programmés dans les écoles, notamment pendant la période estivale, afin de tirer parti de la moindre occupation des bâtiments pour conduire les interventions nécessaires dans les meilleures conditions.

Espace public – plan vélo

En matière d'espace public, la municipalité souhaite inscrire dès le budget primitif 2026 un premier effort en faveur du plan vélo. Cette orientation a vocation à être intégrée dans les inscriptions d'investissement relevant de l'espace public et de la mobilité, afin d'engager progressivement une amélioration des aménagements, de la sécurisation

des cheminements et du développement des usages cyclables sur le territoire communal.

Nature en ville – plan arbres

La nouvelle majorité souhaite également donner une place plus importante à la nature en ville. À ce titre, une enveloppe dédiée pourra être mobilisée pour initier un plan arbres, avec pour objectifs de renforcer la présence végétale dans l'espace public, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de contribuer à l'adaptation de la ville aux effets du changement climatique.

Nature en ville – transformation du golf / AMO

Dans la même logique, une première inscription est prévue afin de permettre le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à initier le travail d'étude sur la transformation du site du golf. Cette démarche doit permettre à la collectivité de disposer d'un cadre d'analyse, d'expertise et d'aide à la décision en vue des orientations futures sur ce secteur stratégique.

Commerces – marché de la gare

S'agissant du patrimoine commercial municipal, des travaux de toiture du marché de la gare sont inscrits. Cette opération participe des interventions nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des équipements de proximité et à l'attractivité commerciale du secteur.

Libellé	2026
1018 - Accessibilité bâtiments	950 800
1018 - Accessibilité Espaces publics et mobilité	62 500
1046 - Programme plan pluriannuel investissement informatique	456 082
1047 - Parc du plateau d'Avron - Phase 2	230 000
1063 - Vidéoprotection	181 805
1081 - Enfouissement des réseaux	600 000
1088 - Plan lumière	800 000
1108 - GS VEIL -	294 275
1117 - GS Marnaudes (Etudes)	250 000
1113 - Réhabilitation gymnase Lavoisier	200 000
1120 - Coteaux Beauclair - Création d'un multi-accueil Petite Enfance (ouverture en septembre 2027) - travaux et études	1 277 000
1121 - Elémentaire Eboué - Rénovation extérieure thermique et acoustique	3 423 000
Avance versée sur les marchés de travaux hors opération	100 000
1201 - Concessions funéraires et travaux cimetière	110 000
Entretien et sécurisations des bâtiments	2 084 199
Entretien cadre de vie cours d'écoles espaces verts plan vélo	1 334 000
Enveloppe travaux pour compte de tiers	150 000
Finances BSPP (avec coef. De 11%)	229 998
Géothermie peu profonde HDV	30 000
HDV - Entretien des fenêtres et stores	439 838
Matériels techniques (espaces publics, bâtiments et garage pour HP, booster, etc)	104 903
Mobilier et matériel Directions (hors Bâtiments, Espaces publics, Dsi et Garage)	379 827
1202 - Flotte automobile (en attente de prog. Renouvellement flotte)	312 500
Renouvellement matériel et gros électroménager offices de restauration	133 000
1203 - Rénovation et réfection des voiries + assainissement	1 500 000
Solarisation photovoltaïque toitures J. Vilar CTM F. Eboué Pré-Gentil	492 621
1205 - Réfection terrains de sports	615 000
1206 – Maison de la femme	10 000
Total dépenses d'équipement	16 751 348

Les recettes d'investissement

1.1 Le détail des chapitres d'investissement en recettes

La structure de financement de la section d'investissement repose très majoritairement sur des ressources internes, avec un excédent de fonctionnement capitalisé de **9,3 M€** et un virement de la section de fonctionnement de **12,4 M€**. Ces deux postes occupent une place centrale dans l'équilibre du budget d'investissement et traduisent un recours très significatif à l'autofinancement. Cette configuration témoigne de la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources propres pour soutenir ses investissements, tout en limitant, dans une certaine mesure, sa dépendance à des financements externes.

Par ailleurs, les **recettes d'équipement** s'élèvent à **9,6 M€**, dont une part importante en **restes à réaliser**, à hauteur de **5,5 M€**. Ce niveau confirme le poids des financements déjà engagés ou attendus au titre d'opérations antérieurement lancées, et souligne l'importance d'un suivi attentif de leur encaissement effectif dans le courant de l'exercice.

Le recours à l'emprunt apparaît également structurant dans l'équilibre d'ensemble, même s'il demeure, à ce stade, contenu, avec un volume total historiquement faible de **2,8 M€**, dont **2 M€** correspondent à des restes à réaliser issus de l'ancienne majorité. Ce niveau relativement modéré traduit une volonté de préserver les équilibres financiers de la collectivité, tout en mobilisant l'endettement de façon mesurée au regard des besoins de financement de l'investissement.

Enfin, le niveau élevé des **cessions**, inscrit à hauteur de **2,8 M€**, constitue un levier ponctuel de financement non négligeable. Pour autant, par nature, ce type de ressource appelle une vigilance particulière, dès lors que son apport réel à l'équilibre du budget dépend de la réalisation effective des opérations correspondantes. La sécurisation de ces cessions constituera donc un point d'attention important dans l'exécution budgétaire 2026.

Chap.	Recettes	BP 2026	RAR	TOTAL
13	Subventions d'investissement	51 731,00 €		51 731,00 €
16	Emprunts	795 311,85 €	2 000 000,00 €	2 795 311,85 €
	Opérations d'équipement	3 270 319,22 €	3 495 926,00 €	6 766 245,22 €
Total des recettes d'équipement		4 117 362,07 €	5 495 926,00 €	9 613 288,07 €
10	Dotations	2 100 000,00 €		2 100 000,00 €
1068	Excédent de fonct capitalisé	9 322 310,21 €		9 322 310,21 €
138	Autres subv d'inv non transférables	- €		- €
165	Cautions	3 000,00 €		3 000,00 €
024	Cessions	2 843 064,00 €		2 843 064,00 €
Total des recettes financières		14 268 374,21 €		14 268 374,21 €
45..2	Compte de tiers	150 000,00 €		150 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		18 535 736,28 €	5 495 926,00 €	24 031 662,28 €
021	021 - Virement de la SF	12 410 379,52 €		12 410 379,52 €
040	040 - Opération ordre entre sections	2 537 728,69 €		2 537 728,69 €
041	041 - Opération d'ordre intersection			- €
Total des recettes d'ordre d'investissement		14 948 108,21 €		14 948 108,21 €
TOTAL		33 483 844,49 €	5 495 926,00 €	38 979 770,49 €
R001	Résultat d'inv reporté			- €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		33 483 844,49 €	5 495 926,00 €	38 979 770,49 €

1.2 Les subventions et le FCTVA en 2026

Pour l'exercice 2026, les recettes de la section d'investissement sont construites sur une hypothèse à la fois prudente et réaliste, privilégiant des ressources identifiées, sécurisées et directement rattachées aux opérations effectivement programmées. Cette approche traduit une volonté de sincérité budgétaire et de sécurisation du plan de financement, en retenant des inscriptions fondées sur des recettes dont le niveau de probabilité de mobilisation apparaît suffisamment solide à ce stade.

Les **subventions d'investissement** attendues de l'État, de la Région et du Département sont ainsi évaluées à **3,3 M€**. Ce montant correspond aux concours financiers d'ores et déjà notifiés ou présentant un degré élevé de probabilité de versement, au regard de l'état d'avancement des dossiers et des échanges engagés avec les partenaires financeurs. Ces recettes constituent un appui important pour l'équilibre de la section d'investissement, en venant accompagner plusieurs opérations structurantes inscrites au budget.

À ce titre, les principales subventions individualisées concernent notamment **la rénovation thermique et acoustique de l'école Félix Eboué**, pour un montant de **2 586 963 €**, **la création du multi-accueil des Coteaux-Beauclair**, à hauteur de **567 353 €**, ainsi qu'une participation de la **CAF** pour le **GS Mermoz / accueil de loisirs**, à hauteur de **116 000 €**. À cela s'ajoute une recette de **50 000 €** au titre des **amendes de police**. L'examen de ces différents montants montre que les recettes attendues sont principalement adossées à des

opérations précises, identifiées et déjà intégrées dans la programmation d'investissement de la collectivité.

Le **fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** est, pour sa part, inscrit à hauteur de **1 700 000 €**. Ce montant résulte des investissements réalisés au cours des exercices antérieurs et traduit le maintien d'un niveau d'investissement éligible ouvrant droit à récupération de TVA. L'inscription retenue repose ainsi sur une logique de sécurisation, fondée sur les droits effectivement acquis par la collectivité au regard des dépenses déjà engagées et des règles applicables en la matière.

La **taxe d'aménagement** est quant à elle évaluée à **450 000 €** pour l'exercice 2026. Cette estimation repose sur une hypothèse d'activité d'urbanisme modérée, cohérente avec les tendances observées sur les exercices précédents. Elle traduit une anticipation prudente du dynamisme des constructions nouvelles et des opérations soumises à taxation, dans un contexte marqué par un ralentissement relatif du secteur immobilier et de la production de logements.

Dans son ensemble, la construction des recettes d'investissement repose donc sur un cadrage sérieux et mesuré, évitant de fonder l'équilibre budgétaire sur des ressources incertaines ou insuffisamment consolidées. Elle témoigne de la volonté de la collectivité de présenter un budget d'investissement sincère, soutenable et appuyé sur des financements dont la mobilisation apparaît, à ce stade, objectivement crédible.

Libellé	En €
Amendes de police	50 000
Félix_Eboué_rénovation thermique et acoustique	2 586 963
Gs Mermoz accueil de loisirs (caf)	116 000
Multi-accueil_Côteaux Beauclair_travaux et étude	567 353

1.3 Cession de biens

Conformément aux délibérations de l'assemblée délibérante, plusieurs **cessions d'actifs** sont programmées afin de contribuer au financement des opérations d'investissement.

Libellé	En €
168 rue du Général Leclerc (Nexity)	700 000
4 rue Richard Gardebled à la Semro	399 600
ex-Clinique Hoffmann	1 296 000
33 rue JP Timbaud	54 464
Domaine public Blum Offenbach De Mailly	190 000
Lots de volume à la Semro	203 000
TOTAL	2 843 064

1.4 Mobilisation de l'emprunt

L'emprunt est estimé à 795 000euros hors restes à réaliser.

Les soldes financiers pour l'exercice 2026

Indicateur	ROB 2026 (€)	BP 2026 (€)
Recettes de fonctionnement	90 924 792	91 174 790
Dépenses de fonctionnement	83 545 505	83 712 518
Épargne brute	7 379 287	7 462 271
Remboursement du capital de la dette (prenant en compte les remboursements de caution et une provision pour tenir compte du futur emprunt)	6 829 000	6 829 000
Épargne nette	550 287	633 271